

LA TRANSHUMANCE

Analyse d'une spatialité mouvante de l'élevage au Tchad.

Hassan KAMIL*, Guillaume DUTEURTRE**, Alain LE MASSON**

* Vétérinaires Sans Frontières, 58 r. Raulin – 69007 Lyon

** Cirad-emvt. Campus international de Baillarguet, TA 30/A, 34398 Montpellier Cedex 5

Communication au Colloque « SAGERT », Montpellier, 2-8 mars 2003

Résumé – La transhumance. Analyse d'une spatialité mouvante de l'élevage au Tchad. Le présent exposé se fonde sur un travail collectif accompli par les auteurs en vue d'ébaucher de nouvelles voies de structuration des transhumants au Tchad. Il montre la diversité des expressions des pouvoirs locaux, mais met en valeur leur similitude dans la gestion de la transhumance.

Abstract – Transhumance. Analysis of a livestock Land use Chad. This paper is based on the work of the authors to find new ways of pastoralists organisation. It shows the wide variety of local political chieftaincy. It pointed out the similarity of customary authorities mechanism.

Introduction

Chez les sociétés pastorales au Tchad, la transhumance et l'organisation territoriale sont régies par une organisation traditionnelle très forte. La vivacité des systèmes de régulations traditionnelles d'accès aux ressources pastorales dénote la force des chefferies traditionnelles. En droit les valeurs liées à l'autochtonie et à l'ancestralité sont souvent farouchement revendiquées et défendues. Dans le fait, les sociétés pastorales sont des groupes malléables. La raréfaction des ressources, la paupérisation des populations, l'insécurité politique ou les dissensions internes peuvent impliquer la sédentarisation et l'émigration. Les mouvements de fission ou de fusion sont fréquents, et contribuent à des recompositions spatiales évidentes lorsqu'on tente d'identifier la territorialité à différentes époques.

En effet, l'histoire montre qu'au Tchad, les sociétés pastorales ont été l'objet de :

- changements endogènes permanents : les schismes à l'intérieur des structures socio-ethniques sont fréquents et conduisent certains groupes à s'individualiser ou au contraire à se greffer à d'autres groupes.
- changements induits par les guerres entre les tribus, par les déplacements opérés par le pouvoir central (sultans ou administrateurs coloniaux), par la fuite devant une imposition de plus en plus massive.

- enfin des changements datés, induits par une déperdition brutale du cheptel due à la sécheresse ou aux épizooties.

Niveau d'appartenance et de socialisation des individus, les différents lignages des sociétés ont produit **des institutions et des systèmes de régulation des rapports sociaux en matière d'accès aux ressources**. L'identification lignagère ou clanique tire sa force d'une solidarité interne au groupe et d'une affinité entre ses membres, mais aussi d'une nécessité d'accéder aux ressources à travers une certaine organisation territoriale du groupe d'appartenance ; en outre, il existe une identité politique et spatiale de chaque groupe reconnue par le dispositif administratif moderne, à travers le **système de chefferie traditionnelle et toutes les attributions qui lui sont reconnues par la législation**.

C'est à travers quelques exemples que nous essayerons de montrer le poids de l'organisation traditionnelle du pouvoir dans la définition de la spatialité chez les pasteurs.

1 Organisation socio-politique

Chez les Ouled Rached et les Missiriés, l'organisation sociale est de type lignager. La structure lignagère soude les membres du groupe autour d'une référence commune à un ancêtre, qui fonde l'allégeance au chef. La référence à un ancêtre éponyme fictif ou réel est la règle. Cette référence à l'ancêtre établit une proximité sociale entre les groupes qui se réclament de sa descendance. Ces groupes sont dits *khashim-biout* (pl. *khashim-beyt*).

Les Kreda, en tant que *karra* (tribu) sont représentés à travers 15 cantons dont les chefs siègent à Mossouro. Ces cantons correspondent aux *yéguétchéou* clans composant la société Kreda. La référence à un ancêtre lointain ne revêt pas la même importance que chez les sociétés lignagères. La chefferie ou *férégé* est transmise au sein des mêmes familles dites nobles.

A la différence des autres sociétés lignagères et hiérarchisées, la société Kreda ne connaissait pas, avant l'administration du sultanat de Ouaddaï et l'administration coloniale de pouvoir centralisé. Le *derdé*, ou chef des clans n'avait pas réellement un pouvoir sur le reste de la population.

Les groupes de foubés sont constitués sur une base clanique plutôt que sur une base lignagère. Leur identité ne repose pas forcément sur une ascendance commune affichée : elle peut aussi se référer à un territoire, à une origine géographique, ou encore à un type d'animal. De même, l'identité foubé (référence à une tribu commune ou *lenyol*) est très forte, sans que les membres de la communauté ne puissent revendiquer un même ancêtre.

De façon globale, alors que le chef traditionnel était désigné au sein de la tribu, sa nomination est devenue du ressort de l'administration centrale sous l'autorité du Sultanat de Ouaddaï. L'administration coloniale va lui conférer le statut de chef de canton, et ainsi façonner la structure du pouvoir traditionnel. Dès lors, la chefferie est devenue vite associée à une seule famille.

2 Organisation de la famille et du campement

Le campement est en général une organisation sociale autour de l'accès aux ressources pastorales. Des relations d'entraide, d'autodéfense, de collaboration technique en ce qui concerne le gardiennage du troupeau, le parage des animaux, l'allotement lors de la traite ou la surveillance collective. Les affinités qui peuvent lier les familles au sein d'une même unité de transhumance, ne contredisent pas le fait que chacun est en droit de rejoindre le campement de son choix. Dans le fait, le choix se fait à l'avance et implique une cohabitation longue durant laquelle les unités de production dépendent du fonctionnement global de l'unité de transhumance, et des arbitrages collectifs lorsqu'il s'agit de changer de campement, de s'approcher des foires hebdomadaires, de creuser un point d'eau ou de rebrousser chemin.

Chez les tribus arabes, les unités de nomadisation nomment leurs propres chefs au niveau du campement (*cheikh al manzal*), du *ferrick* (*cheikh al ferrik* ou *cheikh daiiné*). Parfois, en raison de son rang et de sa richesse, un éleveur du *ferrick* joue un rôle particulier dans l'accueil des étrangers au sein du *ferrick*. Il est dit *kebir al ferrik*.

Chez les Kréda, les éleveurs quittent leur territoire d'attache au Kanem en direction du Chari-Baguirmi ou du lac Tchad. En général, une partie de la famille, et particulièrement les personnes âgées et les jeunes, reste au village. La famille se scinde donc en deux parties. Une unité dynamique qui suit le troupeau, et une unité plus stable qui est rejointe lors de l'hivernage pour aller à Bahr El Ghazal, où une partie de la famille cultive des céréales. Au niveau du campement, l'*illiranga* joue l'éclaireur au niveau de chaque campement.

Le *wattigri*, ou chef de campement, collecte l'impôt et le remet au chef de canton, et plus précisément aux notables accompagnés de goumiers (gardes du chef de canton). Il transhume avec le groupe de famille constituant l'unité de transhumance. Le titre de *wattigri* est désigné ou héréditaire. Il s'agit surtout d'une personne connaissant les pâturages, équitable dans ses décisions, qui remet l'impôt au *halifa* (représentant du chef de canton ou *bougourou*). Il joue aussi un rôle de médiateur en cas de conflit lié à l'accès aux ressources pastorales, et a pour charge d'accueillir les personnes étrangères.

Les *wattagari* choisissent les lieux de campement, négocient avec les chefs des villages les lieux d'accueil, et ce, parfois, contre don au *blama*, qui remet une part à son chef de canton. Ces dons peuvent sceller les alliances ou *ahalia* sont dits *koundja* ou *karama*.

Chez les Fulbés, l'unité de transhumance est le campement ou *ferrickaré*. Le *katchala*, ou chef de campement, part le premier, suivi des autres campements. Le *ferrickaré* peut être constitué de familles dépendant d'*ardos* différents. Les *ardos* sont avant tout des guides, "chefs de fractions" indépendants les uns les autres. Leur rôle est de défendre les intérêts des éleveurs qui les suivent (en moyenne 5 familles). L'ensemble des éleveurs placés sous l'allégeance d'un *ardo* est appelé *tokkal*¹. L'importance de *tokkal* se mesure en terme de nombre de tickets d'impôts prélevés.

Les *lamidos* sont les chefs traditionnels au même titre que les *ardos*, mais leur *tokkal* est de plus grande taille, et peut inclure plusieurs *ardos*.

¹ "Tokkal : ceux qui sont derrière lui"

Les différents niveaux de structuration traditionnelle sont représentés dans le tableau suivant :

Groupes	Type d'organisation	Niveaux hiérarchiques	Chefferie de canton D'appartenance	Unité de nomadisation
Kreda du Barh El Gazal	Clanique	Tribu (<i>Kara</i>) Kreda Clan (<i>ié gatchi</i>) Djerama, Bria, Dirguima, Yeria, ... Lignage (<i>ié gatchi</i>) Djarara, Toukoula, Tagama, Familles étendues	Par clan	Campement (<i>néa</i>) dirigé par le <i>watiguiri</i>
Foulbé du Chari-Baguirmi	Clanique	Tribu (<i>fenyol</i>) Foulbé Clans (<i>Suudu foulbé</i>) Weïla, Oudah, Walarbé, etc. Sous-clans (<i>tokka</i>) Groupes dépendants d'un ardo X	Par groupe de clans et par zone géographique	Campement (noms divers selon le type d'animaux) dirigé par un <i>khachiala</i> , un <i>ardo</i> ou un <i>lamido</i>
Ouled Rached	Lignagère stricte	Tribu (<i>Khabile</i> ou <i>Nafar</i>) Ouled Rached Lignage majeur (<i>osole</i>) Azid, Zabada, Zioud et Hamidé. Lignage mineur (<i>botone</i>) Hawarna, Amchakda, O. Ricine, ... Sous-fraction (<i>al forô</i>) Boloul, Ramadam, Khawala, ... Familles étendues (<i>aïlat</i> ou <i>biout</i>)	Par groupe de lignages majeurs et par zone géographique	Campement (<i>ferrick</i> = ensemble de <i>manazil</i>) dirigé par une <i>cheikh al ferrick</i>
Missiriés	Lignagère et clanique au niveau supérieur	Tribu (<i>Khabile</i> ou <i>nafar</i>) Missiriés Tribu ou clans Missiriés rouges - Missiriés noirs Lignages majeurs (<i>osole</i>) Almatanine, O. Sorour, O. Torki, ... Lignages mineurs (<i>botone</i>) Familles étendues (<i>aïlat</i> ou <i>biout</i>)	Par "clans"	Campement (<i>ferrick</i> = ensemble de <i>manazil</i>) dirigé par un <i>cheikh al ferrick</i>

Figure 1 : organisations traditionnelles comparées

3 Alliance et transhumance

Les transhumants et les sédentaires sont souvent amenés à sceller et consolider des accords de bonne entente. Ces accords ont été souvent le cadre d'une réglementation consensuelle de l'accès aux ressources, et des conflits susceptibles de surgir.

Outre les pratiques de confiage, d'échange et de solidarité, les agriculteurs et les transhumants tissent des liens de collaboration. A Mongo, ce sont les dromadaires du pasteurs qui transportent les produits

de l'agriculteur. Entre les habitants de Birni et les Ouled Rached ou les Khozzam existent des alliances très anciennes. Par contre, les moutonniers peuls n'ont pas d'alliances avec les villageois.

En plus de ces alliances, les villageois contractent des accords sous forme de contrat de fumure avec les éleveurs. Cette pratique se faisait sans contrepartie.

Et comme on l'a vu plus haut, les alliances traditionnelles lient les deux partenaires par des engagements de respect mutuel, par une gestion paritaire des situations conflictuelles. Un *mourhal* ou axe de transhumance, en plus d'être une succession de sites de stationnements et de pacage intéressants, est aussi **une suite d'accords scellés avec les populations sédentaires.**

4 Organisation de la transhumance

La transhumance est précédée de toute une organisation sociale : familiale d'abord, lorsqu'il s'agit de laisser une partie de la famille au village ou au niveau du site d'attache, au niveau du campement, car les unités de transhumance doivent s'organiser en petit groupe pour accomplir le déplacement vers le sud (ou vers le lac Tchad dans le cas de certains groupes toubous), et la remontée au nord avant les premières pluies. En général un éclaireur précède le groupe de transhumance et décide de la qualité des ressources et des opportunités offertes le long du *mourhal* (axe de transhumance).

L'accès aux pâturages est souvent régulé par l'accès aux points d'eau. Dans certains cas l'eau est dissociée du pâturage : les transhumants peuvent pâturer et non abreuver leurs animaux, ou le contraire : droit de passage et droit de pacage créent des situations ambiguës.

Pour accéder à des zones de pâturages de saison sèche, les éleveurs nomades sont souvent conduits à creuser eux-mêmes des puisards (*if*) lorsque la profondeur ne dépasse pas 10 m ou des puits (*biir*) lorsqu'elle est comprise entre 10 et 40 m environ. Le puisard est en général creusé et géré par une ou deux familles. L'exhaure se fait de façon manuelle grâce à une puisette et une corde. Par contre, le puits, qui implique l'utilisation de fourches, est creusé et géré par plusieurs familles d'un même *khachimbet*, qui suivent des tours. Cette répartition temporelle des tours est donc un moyen de gestion d'accès au puits. Mais il s'agit plus de tours que de plages horaires, à tel point qu'au bout de quelques semaines, celui qui abreuvait ses animaux à l'aube se retrouve entraîné de la faire en milieu de journée. Ce décalage progressif est davantage dû au fait que le temps d'abreuvement d'un troupeau n'est jamais le même, car il dépend de la mobilisation de plusieurs personnes, de la synchronisation des efforts. En tous les cas les autres troupeaux ne peuvent qu'attendre leur tours avant de s'abreuver.

Chez les Kreda, toute une organisation sociale se met en place autour de l'exploitation des points d'eau. Au niveau de chaque campement, le *matrama* ou chef de puits dépend directement du chef de *ferrick* ; il a pour rôle de réparer le puits et surveiller les tours de rôle d'abreuvement. Les fourches (*chénné*) sont souvent au nombre de deux. Avant de creuser le puits, on consulte le chef de village puis le chef de canton.

Chez les tribus arabes, les puits sont souvent appropriés par un lignage et sont gérés par un responsable de puits (*chahid al biir* ou *sid al biir* ou *aammar*) qui assure le respect des tours d'eau.

En cas de demande présentée par un autre lignage dont le puits s'est effondré, il peut décider de dresser une nouvelle fourche qui lui sera consacrée.

Toute personne étrangère au groupe doit s'adresser à lui pour obtenir une autorisation temporaire éventuellement contre un paiement. La coutume reconnaît en effet un droit d'accès à toute personne assoiffée ou de passage (*le droit de la soif*), ainsi qu'à son troupeau. Priorité est donnée au chef du puits s'il est étranger au lignage. Les fourches, par contre, sont attribuées aux fractions (*khasimbiout*) du lignage considéré comme propriétaire, contre un paiement au chef de canton.

La construction d'un puits s'accompagne de l'implantation de la fourche contre 150000 à 200000 Fcfa payés au chef de canton. Les familles, souvent au nombre de cinq, qui utilisent une fourche se cotisent pour payer cette somme. Des tours sont définis à l'avance pour chaque famille au sein de chaque *khashim-beyt*.

Le natron est aussi une ressource rare. Les pasteurs y accèdent en conduisant directement leurs troupeaux aux natronnières ; soit pour une cure salée, soit en cherchant le natron pour l'administrer directement aux animaux. Dans ce dernier cas ; le coût est très élevé, puisqu'il implique plusieurs jours de voyage pour les éleveurs du Chari Baguirmi qui s'approvisionnent à Bahr El Ghazal, ou plusieurs semaines pour ceux qui s'approvisionnent en natron à Faya.

Les éleveurs, notamment ceux ne possédant pas des dromadaires, ou ne pouvant dégager la main d'œuvre pour aller le chercher, s'approvisionnent directement au marché en dépit des prix élevés.

5 Organisation des activités commerciales

Les garants (*damin, daminjos* en foubé) : sont nommés par les chefs de canton. Ils jouent le rôle d'intermédiaires entre les vendeurs et les acheteurs. Ils tiennent les registres des ventes, et en garantissent l'origine des animaux, ils ont pour mission de lutter contre le vol du bétail. C'est pourquoi, ils sont tenus de s'assurer de l'origine des animaux et de l'identité des propriétaires en notant les noms des vendeurs et des acheteurs, le type et la couleur de l'animal, et le nom du propriétaire.

Le *damin* prélève des "taxes" traditionnelles, réparties comme suit dans le cas d'un bovin : 500 F pour le chef de canton, 500 F pour l'hébergement des éleveurs, 500 F pour le *damin*, et 1000 pour l'Etat.

Cadres de concertations et poids des chefferies traditionnelles

L'Arrêté 036/PM/99 du 28 septembre attribue aux Chambres d'Agriculture un rôle dans le mécanisme de la Réunion Sectorielle sur le Développement Rural. La coordination entre les éleveurs et l'UVPT (Union des Vétérinaires Privés du Tchad), le syndicat des exportateurs de bétail et les CRA est censée apporter des solutions intéressantes aux problèmes liés à la commercialisation et à la production. Toutefois, les mécanismes de contrôle de la commercialisation du bétail assurés par la chefferie traditionnelle demeure incontournable dans toute initiative d'organisation de la commercialisation du bétail.

Le collège des éleveurs est censé présenter un Président qui se substituera à l'actuel Président (Directeur Général de l'Elevage).

Au niveau local, les Instances locales d'Orientation et de Décision se basent en grande partie sur les autorités coutumières (représentants des villages et des transhumants) mais aussi les représentants des OP, ONG et enfin services techniques et projets. Ces instances sont donc axées autour d'une représentation des structures locales et des structures extérieures. Ces ILOD, sont informelles et sont appelées à jouer un rôle dans la gestion de l'espace, la préservation des ressources pastorales et forestières.

L'Association des Chefs Traditionnels au Tchad (ACTT) intègre dans ses actions le règlement pacifique des conflits entre éleveurs et cultivateurs, et se positionne comme structure incontournable dans la gestion des conflits et des ressources.

6 Conclusion

L'exposé vise à illustrer l'importance de l'organisation traditionnelle dans la gestion de la transhumance. En effet, les chefs de canton, outre leur statut de chef de tribu, et leur poids politique dans les équilibres lignagers en tant que descendants légitimes d'une lignée de chefferie, gèrent un système administratif très efficace. Le représentant du chef de canton joue le rôle d'informateur de médiateur et d'agent d'imposition. Les unités de transhumance peuvent négocier librement l'accès aux ressources avec les villages sédentaires, les individus peuvent vendre ou acheter du bétail au niveau de tous les marchés. Les *khalifas* ont pour rôle de surveiller ces mouvements, d'en assurer la régularité dans le cas de commercialisation, et d'intervenir en cas de conflit grave opposant leur ressortissant avec les villages hôtes ou avec d'autres transhumants.

Bibliographie

- BARRAUD V. MAHAMAT SALEH O., MAMIS D., 2001. L'élevage transhumant au Tchad Oriental. Tchad, N'Djamena, VSF, 137 p.
- BELLONCLE G., 1993. Anthropologie appliquée et développement associatif. Trente années d'expérimentation sociale en Afrique sahélienne (1960-1990). Paris, France, L'Harmattan.
- BLOT S., 2000. Etude bibliographique des sociétés pastorales : les éleveurs transhumants du Tchad. Ndjaména, Tchad, Direction de l'organisation pastorale, 156 p. + annexes
- BONFIGLIOLI A., 1990. Le bâton et la houe, une introduction à l'agro-pastoralisme du Sahel Tchadien. N'Djamena, Tchad, 117 p.
- BOURGEOU A., 1993. Etude des systèmes de production animale. Rapport Cirad-emvt / Ministère de l'élevage, projet national d'élevage, Montpellier, 123 p.
- BOURGEOU A., 2002. Etude de mise en place d'un Observatoire de la transhumance au Tchad : rapport de mission d'appui (4-19 décembre 2001)", Programme de sécurisation des systèmes pastoraux (PSSP). N'Djamena, Tchad. 74 p.
- BOUTRAIS J., 1988. Des peuls en savane humides : développement pastoral dans l'Ouest centrafricain. Coll Etudes et thèses, Editions de l'Orstom, Paris, 383 p.
- CHAPELLE J., 1980. Le peuple tchadien : ses racines et sa vie quotidienne. Paris, France, L'Harmattan, 304 p.
- CHAPELLE J., 1982. Nomades noirs du Sahara : les Toubous. Paris, France, L'Harmattan, 449 p.
- CLANET J.C., 1975. Les éleveurs de l'Ouest tchadiens : la mobilité des éleveurs du Kanem et leurs réponses à la crise climatique de 1969-1973. Rapport, Université de Rouen, 247 p.
- CLANET J.C., 1999. Stabilité du peuplement nomade au Sahel centra. Sécheresse, 2 (10) : 93-103
- DUTEURTRE G., YOSKO I., SOUGNABE P., HADJER M., KOUSSOU M.O., BLAGUE D., 2001. Etude de mise en place d'un observatoire de la transhumance au Tchad : recueil des documents de travail. Laboratoire de Farcha, PSSP. Ndjaména, Tchad, 65 p.
- HUGOT P. 1997. La Transhumance des arabes missiré et les batailles intertribales d'Oum Hadjer de 1947, Coll. Pour mieux connaître le Tchad. Paris, France, L'Harmattan, 181 p.
- KAMIL H. 1997. De la modernisation dans les zones arides. Esquisse pour une approche anthropologique. *In Options Méditerranéennes*, 29 : 235-242
- LE MASSON A., 1997. Rapport de mission d'évaluation du Projet multisectoriel de développement rural en zone sahélo-soudanienne du Tchad, Composante élevage, 8 mai au 7 juin 1996", Rapport Cirad-emvt n°97004, Cirad, Montpellier, 67 p + annexes.
- LE ROUVREUR A., 1989 : "Sahéliens et Sahariens du Tchad", L'Harmattan, Paris, 535 p. (GD)
- MAHAMAT M.D., 1995. Les Oualad Rachid de l'Ouadi Rimé (Djedaa-Batha) : Une chefferie agro-pastorale du Sahel tchadien face à la sécheresse des années 80. Thèse de doctorat en géographie tropicale, Université de Bordeaux III, France, 339 p.
- MINISTERE DE L'ELEVAGE, 1997. Rapport du comité de réflexion sur la transhumance. Rapport, N'Djamena, 16 p. + annexes
- MINISTERE DE L'ELEVAGE, 1998. Réflexion prospective sur l'élevage au Tchad : rapport principal. Ministère de l'élevage. Ndjaména, Tchad, 77 p.
- YOSKO I., 1993. Les systèmes pastoraux toubous du Bahr-El-Ghazal (Tchad). Essai d'approche intégrée des modèles empiriques et écologiques. Mémoire de thèse, Université de Montpellier II., France, 229 p.
- YOSKO I., 2001. Pour un code pastoral au Tchad. *In Actes des IIIèmes journées agro-sylvo-pastorales de N'Djamena*, 29 nov. Au 3 déc. 1999, Colas (Ed.), 2001, Laboratoire de Farcha, N'Djamena, Tchad, p 111-115